

## Décision dans la procédure d'opposition n° 6039

*Opposante, Synthélabo Pharma (Suisse), S.A.*, 46, rue de Boveresses, CH-1000 Lausanne 21, marque suisse n° 295 378 «BIOFLORIN» contre *Défendeur Ulrich Rampp*, Le Crouzet, FR-43260 St. Pierre Eynac, enregistrement international n° 780 288 «BIOFLORAL (fig.)»

Le 15 septembre 2003, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition partielle n° 6039 est admise.
3. Une fois la présente décision entrée en force, les produits désignés en classe 5 par l'enregistrement international n° 780 288 «BIOFLORAL (fig.)» seront définitivement exclus de la protection en Suisse.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'un montant de 1800 francs à titre de dépens et de remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée aux parties, à la défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

### *Voies de droit:*

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification, devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

15 septembre 2003

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:  
Division des marques

## Décision dans la procédure d'oppositions n° 6039

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.09.2003
Date	
Data	
Seite	5710-5710
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 652

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.